



08 avril 2025



PARC ÉOLIEN DE LA PLAGNE COMPTE RENDU DU COMITE DE PROJET

Étaient présents :

Mairies :

- Mairie de Conilhac-Corbières : Serge Brunel (Maire), Marie Grauby (adjointe)
- Mairie d'Escales : Henry Schénato (Maire)
- Mairie de Ferrals-les-Corbières : Eric Virion (1^{er} adjoint)
- Mairie de Montbrun-des-Corbières : Guy d'Alençon (1^{er} adjoint), Stéphane Fabra (adjoint)

Intercommunalité : Communauté de communes région Lézignanaise, Corbières, Minervois (CCRLCM)

- Edouard Jun (Directeur du développement territorial)

Maître d'ouvrage

SODEL

- Julien Sendrous, Président de la SODEL et Président du Chai des Vignerons (Lézignan-Corbières)
- Robert Broto, Président de la Cave de l'Avenir (Montbrun-des-Corbières)
- Christophe Lanta, président de la Cave des Deux Terroirs (Tourouzelle)

SEPALE

(Assistant au maître d'ouvrage et représentant d'EOS)

- Charlotte Coppier
- Susie Haas
- Cassandra Gusi

COM UNE EXCEPTION (Cabinet de concertation)

- Francis Attard

INTRODUCTION

La présentation diffusée pendant le Comité de Projet est jointe en annexe du présent compte-rendu.

Créé par la Loi d'Accélération à la production des énergies renouvelables, le Comité de Projet permet notamment aux parties prenantes d'échanger sur le projet en cours et ses principales caractéristiques. Il réunit les communes d'implantation du projet et l'intercommunalité dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes et celles situées dans un périmètre de 6 km du projet (périmètre de l'enquête publique).

Il est organisé en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

> LE PROJET

Le projet a été initié dès 2010 dans le cadre du partenariat fondé entre la société EOS et les caves coopératives du territoire. Il a fait l'objet de deux rejets administratifs : un rejet en 2019 pour un parc de 5 éoliennes à 92.5m, pour des motifs notamment tirés de l'insuffisance de l'étude d'impact, et un second rejet en 2024 pour 4 éoliennes à 119.3m, lié à un avis défavorable de l'Armée en phase d'instruction.

Sur décision prise par EOS, la SODEL et les communes, une nouvelle demande d'autorisation environnementale sera déposée cette année pour un projet de 4 éoliennes reconditionnées à 92.5m et un poste de livraison, permettant de respecter le plafond fixé par l'Armée pour éviter l'impact sur les radars militaires de Narbonne.

> LES PORTEURS DU PROJET

Les trois caves coopératives du territoire se sont regroupées au sein de la SODEL dès 2010 : la Cave de l'Avenir (Montbrun-des-Corbières), la Cave des Deux Terroirs (Tourouzelle) et Le Chai des Vignerons (Lézignan-Corbières).

Elles représentent 200 adhérents et 1 400 ha de vignes.

Comme l'a rappelé Julien Sendrous, président de la SODEL, l'objectif est de « diversifier nos revenus en nous impliquant dans la transition écologique ».

La SODEL est associée à l'opérateur industriel EOS, exploitant de parcs éoliens et solaires sur le territoire depuis 2009, dont le parc éolien du Cers.

La société SEPALE est mandatée par les deux entités pour piloter le développement du projet.

> LE PARTENARIAT EOS / SODEL

Le partenariat initié dès 2010 au démarrage des projets est fondé sur un montage juridique qui permet à chacune des trois caves coopératives de détenir jusqu'à 7% du capital du projet de La Plagne, soit une participation de la SODEL qui peut se monter à 21% du capital du projet.

Les caves coopératives seront parallèlement intégrées à la gouvernance du parc.

> LE CHOIX DU SITE

SEPALE présente les raisons techniques ayant conduit à retenir ce site qui se situe en extension d'une ligne de 9 éoliennes (parc éolien du Cers renouvelé et parc de Conilhac). Il est un des rares secteurs en dehors des contraintes techniques rédhibitoires, il dispose d'un raccordement électrique à proximité et fait l'objet d'une bonne acceptabilité locale : soutien du projet par les communes, l'Intercommunalité et les caves.

> LES OBJECTIFS DU PROJET

- Il participe à l'approvisionnement électrique national et à la réduction des énergies fossiles ;
- Il répond aux objectifs du SRADETT de la Région Occitanie qui prévoit des objectifs de déploiement de l'éolien terrestre de 3 600 MW en 2030 et 5 500 MW en 2050 (1 698 MW installés à fin mars 2025) ;
- Il permet des retombées économiques pour les collectives et pour les caves coopératives via la SODEL.

> LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Vient ensuite la présentation technique du projet, dont la hauteur a été revue pour passer de 119.3m à 92.5m en bout de pale à la suite de l'avis rendu par l'Armée. Il comprendra 4 éoliennes et un poste de livraison (3 éoliennes sur la commune d'Escales et 1 sur la commune de Conilhac-Corbières). Deux éoliennes seront installées sur du foncier communal. La puissance totale du parc sera de 9,2 MW pour une production annuelle estimée à 25 GWh.

Il s'agira d'éoliennes reconditionnées car les constructeurs ne fabriquent plus aujourd'hui d'éoliennes de petits gabarits. SEPALE précise que « les premiers parcs reconditionnés seront installés prochainement en France. Le marché de l'occasion est en train de se structurer ».

L'investissement, les options de raccordement et les caractéristiques techniques du projet sont présentés à l'assemblée.

Un cahier de 45 simulations visuelles a été réalisé et est proposé à la consultation des participants du Comité de Projet. Il s'agit du dossier qui sera présenté au sein de l'étude d'impact du projet. Il sera également disponible lors de l'enquête publique.



INTERVENTION : Il est relevé par Eric Virion, 1^{er} adjoint au maire de Ferrals-les-Corbières, l'absence de photomontages depuis Ferrals-les-Corbières. Après avoir présenté la méthodologie qui vise à retenir les points de vue pour réaliser les photomontages, il est proposé par SEPALE d'en faire réaliser un depuis cette commune.



> LES RETOMBÉES

Au chapitre des retombées, la présentation d'un schéma permet de bien appréhender les bénéficiaires et les retombées directes à l'échelle du territoire, notamment :

- +/-150 000€ par an de retombées pour les collectivités ;
- Des mesures d'accompagnement pour les communes ;
- Des retombées en tant qu'actionnaires pour la SODEL.

> L'URBANISME

Le Comité de Projet fait également le point sur l'urbanisme en précisant que le projet a été bien accueilli par la Communauté de communes, dont le SCOT, en révision, devrait être prochainement approuvé. La CCRLCM a toujours suivi le développement du projet et s'y est montrée favorable. Elle a notamment participé aux comités de pilotage du projet pendant toute sa phase de développement. Pour les communes : à Conilhac-Corbières, le PLU est en cours de révision, avec intégration d'une zone dédiée. A Escales, le projet est conforme au PLU, dont aucune procédure de révision est en cours.

La Zone d'accélération témoigne d'une intégration locale du projet.

➤ LA CONCERTATION CITOYENNE

Vient ensuite un résumé des actions de concertation menées dès la relance du projet en 2022. Une concertation qui s'est articulée autour de plusieurs missions :

- Création d'un Comité de pilotage réunissant les communes concernées par les projets SODEL ainsi que Lézignan-Corbières et la Communauté de communes. 6 comités de pilotage ont eu lieu ;
- Mise en place de permanences organisées pendant 2 ans dans les quatre communes des projets ;
- Mise à disposition de registres dans les mairies et les caves coopératives et enquête-questionnaire de juillet 2022 à janvier 2023 qui a permis de recueillir 155 réponses ;
- Visites du parc du Cers à l'attention de tous les publics ainsi que des visites pour les scolaires.

Toutes ces actions ont préalablement fait l'objet de communiqués de presse et d'insertions publicitaires dans les médias locaux, Midi Libre et l'Indépendant (print et web).

Un rapport de concertation retraçant toutes les étapes de la concertation et les retours des citoyens sera disponible dans le dossier de demande d'Autorisation Environnementale (AE).

➤ LES IMPACTS DU PROJET

L'analyse des incidences résiduelles du projet sur les milieux humain, physique, naturel et paysager est proposée au Comité de Projet. Elle prend en compte les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement du parc. Elle permet d'identifier l'ensemble des impacts et de proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Au titre des mesures d'évitement, plusieurs mesures sont mises en place dans le cadre de la définition du projet, telles que : retrait d'une éolienne hors de la zone d'influence du Canal du Midi, évitement des couloirs migratoires ou encore choix du gabarit des éoliennes, similaires aux éoliennes du Cers et de Conilhac. Comme précisé par SEPALE : « En matière d'incidence paysagère, nous travaillons notamment sur les espacements entre éoliennes et la façon de les intercaler avec celles du parc du Cers ».

Afin de réduire les incidences du projet, sont envisagés par exemple : la mise en place d'un dispositif de détection/arrêt pour la protection des oiseaux, un bridage des éoliennes pour réduire l'impact sur les chauves-souris, une bourse aux arbres pour offrir aux citoyens qui le souhaiteraient des variétés d'arbres à planter dans leurs jardins, un financement auprès de VFN en faveur du Canal du Midi, etc.

Pour les mesures d'accompagnement : des compensations agricoles, des mesures d'intégration pour les collectivités à hauteur de 145 000 €, ou encore des financements pour la chasse à travers les ACCA.

Les mesures sont précisées, listées et chiffrées au sein du dossier de demandes d'AE.

➤ LE PLANNING DU PROJET

Le Comité de Projet s'achève sur un point concernant le calendrier du projet. Le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet devrait être déposé courant mai aux communes concernées. Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale devrait être déposé en Préfecture entre juin et juillet prochains. La période d'instruction devrait durer environ 9 à 12 mois.

La phase d'enquête publique sera prévue sur trois mois et pourrait être initiée en septembre 2025.

“

INTERVENTION : Marie Grauby, adjointe au maire de Conilhac-Corbières, insiste sur l'enjeu que représente les ENR sur le territoire et au-delà. Avec le développement des Data center, les besoins en électricité vont fortement s'accroître.

”

FIN DU COMITÉ DE PROJET À 19H15.

CONTACTS Charlotte Coppier - c.coppier@sepale.com
Susie Haas - s.haas@sepale.com